

# ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

Le 1<sup>er</sup> juin 2009

***Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***, tenue le 1<sup>er</sup> juin 2009, 19h30, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 08-02-029.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 2 :	Martin Lamoureux
Siège numéro 3 :	André McNicoll
Siège numéro 4 :	Donald Duncan
Siège numéro 5 :	Jean-Noël Massie
Siège numéro 6 :	Robert Desforges

Est absente, Madame la conseillère, Paule Clotteau.

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Lise Bourgault.

Sont également présents :

Jean Vachon, directeur général, trésorier et greffier par intérim; et Madame Évelyne Bergeron, directrice des communications par intérim.

## ***MOMENT DE RÉFLEXION***

Un moment de réflexion est demandé par madame la Mairesse Lise Bourgault.

## ***OUVERTURE DE LA SÉANCE***

La séance est ouverte à 19h30 par madame la Mairesse, Lise Bourgault, référant à l'ordre du jour.

- 1. Moment de réflexion***
- 2. Ouverture de la séance***
- 3. Adoption de l'ordre du jour***
- 4. Période de questions :*** de 19h35 à 20h30.  
Environ 30 personnes étaient présentes dans la salle des délibérations.
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2009***
- 6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du***

# ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

20 mai 2009

7. Adoption du rapport des engagements par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois de mai 2009
8. Dépôt par le directeur général et trésorier des rapports suivants :
  - Liste des comptes autorisés et payés en date du 1<sup>er</sup> juin 2009
  - Procès-verbaux de la réunion du Comité plénier (tenue le 19 mai 2009)
  - Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement

## **GESTION ET ADMINISTRATION**

- G.1** Référence aux résolutions numéros 08-12-478 et 09-05-170 – Révision de la structure organisationnelle actuelle – Autorisation et mandat de signatures
- G.2** Nomination du maire suppléant / juillet à octobre 2009
- G.3** Dossier relatif aux 319A au 323, rue des Érables – Servitude de vue nécessaire au transfert de propriété – Autorisation et mandat de signatures
- G.4** Appel d'offres pour services professionnels en matière d'évaluation foncière – Renouvellement du protocole d'entente Autorisation et mandat de signatures

## **Ressources humaines**

- G.5** Autoriser l'embauche de deux (2) étudiants pour le Service des travaux publics pour la saison estivale 2009
- G.6** « Dossier camping municipal » - Autorisation d'embaucher des étudiants pour la saison estivale 2009

## **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- U.1** Adoption du second projet de règlement numéro 058-03-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage de centre de tri de matériaux secs et d'y édicter des disposition règlementaires

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- U.2** Désignation de fonctionnaires municipaux (analystes en environnement) – Droit de visite sur les propriétés privées sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham pour la période estivale 2009
- U.3** Demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin de permettre l'utilisation à des fins résidentielles sur le lot numéro 529-3 du cadastre officiel du canton de Chatham, situé sur la route du Canton
- U.4** Demande de changement de zonage – Usage à inclure : centre de tri de matériaux secs dans une nouvelle zone « Ag-171-1 » créée à même une partie de la zone « Ag-171 », pour les parties de lots numéros 477 et 478 du cadastre officiel du canton de Chatham
- U.5** Avis de motion pour le projet numéro 058-05-2009 amendant le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de créer la zone Ag-171-1 à même une partie de la zone Ag-171 et d'y permettre les usages de centre de tri de matériaux secs et d'y édicter des dispositions réglementaires
- U.6** Adoption du projet de règlement numéro 058-05-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage de centre de tri de matériaux secs et d'y édicter des dispositions règlementaires
- U.7** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Subdivision du lot numéro 875-46 du cadastre officiel du canton de Chatham – Rue des Cristaux
- U.8** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Subdivision du lot numéro 657-135 du cadastre officiel du canton de Chatham - Rue Tracy
- U.9** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Subdivision du lot numéro 964-1 du cadastre officiel du canton de Chatham - Route du Nord
- U.10** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Subdivision du lot numéro 1013-4 du cadastre officiel du canton de Chatham - Route du Nord
- U.11** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Subdivision du lot numéro 506-2 du cadastre officiel du canton de Chatham - Route du Canton
- U.12** Avis de motion pour adopter le règlement numéro \_\_\_-2009 concernant les conditions de délivrance de permis de construction

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

**U.13** Désignation et nomination d'une rue : un droit de passage privé connu sous forme de servitude et desservant les propriétés du 534, 536 et 538, Route du Canton

### **TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures (hygiène du milieu)*)**

**T.P.1** Adoption du règlement d'emprunt numéro \_\_\_\_-2009 décrétant des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph et décrétant une dépense n'excédant pas 3 700 000\$ et à ces fins, un emprunt n'excédant pas 3 325 000\$, l'affectation de sommes totalisant 173 523,62\$ des soldes disponibles aux règlements 089-2005, 111-2006 et 127-2007 et appropriant en réduction de l'emprunt des subventions estimées à 868 692\$

**T.P.2** Résultat de l'ouverture de soumission par invitations pour le chargement, avant pavage, de la montée Hall et octroi de mandat

### **9. *Correspondance***

#### **10. *Dossiers des membres du Conseil municipal***

**10.1** Demande de la *Société de développement économique Brownsburg-Chatham* à la Ville de participer dans un programme de revitalisation de façades commerciales, pour une somme de 50 000\$ en 2009 et de 100 000\$ pour l'année 2010-2011

**10.2** Dossier « Hydro-Québec » - Projet de vente à la Ville de lots situés entre la limite du Canton de Chatham et de la rue Bertrand (Cadastre officiel du canton de Chatham)

**10.3** Demande de monsieur Michael Iamello pour un remboursement des frais de remorquage payés au cours de l'hiver 2008

#### **11. *Varia (administration)***

**11.1** Appui à l'Association touristique des Laurentides et du CLD pour la réalisation un projet d'implanter une route touristique « des terroirs » dans la région et de permettre l'installation de panneaux le long de la Route 344

**11.2** Avis de motion pour adopter le règlement numéro \_\_\_\_-2009 concernant les exigences de constructions permanentes et dispositions encadrant les aménagements pour un centre de tri de matériaux secs

#### **12. *Levée de la séance***

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

09-06-176

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter des items à l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE le point « T.P.1 » doit être reporté à une séance ultérieure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE les sujets suivants soient ajoutés à l'ordre du jour, à savoir :

11.10 Autorisation d'achat d'un GPS au montant de 1 720,21\$

11.11 Solution à l'utilisation de freins Jacob

QUE le point « T.P.1 » doit être reporté à une séance ultérieure ;

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les modifications apportées.

Adoptée à l'unanimité

### ***PÉRIODE DE QUESTIONS***

*Retour, le cas échéant, par la Mairesse, madame Lise Bourgault, sur la période de questions de la séance ordinaire du 4 mai 2009 ainsi que sur celle de la séance extraordinaire du 20 mai 2009, et ce, afin de répondre aux diverses questions qui demandaient des recherches ou des vérifications à cet effet.*

*Ensuite, des contribuables posent des questions sur différents dossiers et madame la Mairesse, Lise Bourgault, leur répond.*

09-06-177

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2009**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2009 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**09-06-178**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MAI 2009**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 mai 2009 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**09-06-179**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER PAR FOURNISSEURS AU FONDS D'ADMINISTRATION POUR LE MOIS DE MAI 2009**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des comptes à payer par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois de mai 2009 au montant de 124 223,87\$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

**CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER**

Je certifie que la Ville de Brownsburg-Chatham dispose des crédits suffisants à l'égard de ces dépenses.

Jean Vachon, MA, MBA  
Directeur général et trésorier

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

### **DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER DES DOCUMENTS SUIVANTS :**

- Liste des comptes autorisés et payés en date du 1<sup>er</sup> juin 2009 au montant de 250 386,07\$ ;
- Procès-verbaux de la réunion du Comité plénier (tenue le 19 mai 2009)
- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement

### **GESTION ET ADMINISTRATION**

**09-06-180**

#### **RÉFÉRENCE AUX RÉSOLUTIONS NUMÉROS 08-12-478 ET 09-05-170 – RÉVISION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ACTUELLE – AUTORISATION ET MANDAT DE SIGNATURES**

CONSIDÉRANT QUE, suite à un retour en arrière, soit une structure indépendante au niveau des travaux publics, il y a lieu de revoir l'impact de ce retour en fonction de la structure qui avait été approuvée par le Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT l'embauche récente du directeur du Service des travaux publics et de l'obligation de la direction générale de maintenir le plus possible l'équilibre budgétaire tout en assurant d'une structure qui répond aux besoins ;

CONSIDÉRANT QUE des postes doivent être abolis et d'autres doivent être créés ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte et autorise la structure organisationnelle révisée de la Ville, et ce, conformément au rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon, le tout en date du 1<sup>er</sup> juin 2009.

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE les postes suivants sont abolis :

- Le poste de directeur général adjoint module opérations / directeur services techniques ;
- Le poste de chef aux opérations / travaux publics ;
- Le poste d'urbaniste ;
- Le poste de secrétaire de direction / module administration ;
- Le poste de secrétaire de direction / module opération ;
- Le poste de secrétaire de direction / agent de ressources humaines ; et
- Le poste de commis 1 / module opération.

QUE les postes suivants sont créés :

- Le poste de chef de groupe aux travaux publics ;
- Le poste d'agent de ressource humaine / archiviste / Module administration ;
- Le poste de chef de la division entretien et approvisionnement ;
- Le poste d'adjointe administrative au Service de l'urbanisme ;
- Le poste de secrétaire de direction ; et
- Le poste d'ouvrier spécialisé au Service des travaux publics.

QUE les personnes suivantes sont réaffectées aux fonctions indiquées, soit :

- Chef de groupe aux travaux publics, selon la convention en vigueur, employé numéro 302-000-0322, échelon 1 ;
- Adjointe administrative à l'urbanisme, employée 302-000-0371, échelon 1 ; et
- Poste d'ouvrier spécialisé au Service des travaux publics – Employé 302-000-0426.

QUE, selon le programme d'équité salariale, les postes suivants ont également été classifiés afin de refléter le niveau de responsabilités pour les postes cadres :

- Agent de ressource humaine / Archiviste, Classe 4, employée 302-000-0364, échelon 1 ;
- Chef de la division entretien et approvisionnement, Classe 4, employée 302-000-0408, échelon 1 ; et
- Poste de secrétaire de direction, Classe 1, employée 302-000-0307, échelon 5.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte également l'organigramme soumis par le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon.



## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la Mairesse, madame Lise Bourgault, ainsi que le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon, de signer, pour et au nom de la Ville, le cas échéant, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution, notamment des lettres d'ententes avec le *Syndicat canadien de la fonction publique* (SCFP) ainsi qu'avec l'*Association du personnel cadre de la Ville de Brownsburg-Chatham*.

Adoptée à l'unanimité

### **09-06-181 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT / JUILLET À OCTOBRE 2009**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil municipal doit désigner, tous les quatre (4) mois, un conseiller comme maire suppléant ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal sont d'avis que la personne qui occupe le poste de maire suppléant doit être très disponible, participer aux différents comités de travail de façon à être au courant des dossiers en cours ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham désigne monsieur le conseiller Robert Desforges, à titre de maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2009.

Adoptée à l'unanimité

### **09-06-182 DOSSIER RELATIF AUX 319A AU 323, RUE DES ÉRABLES – SERVITUDE DE VUE NÉCESSAIRE AU TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ – AUTORISATION ET MANDAT DE SIGNATURES**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du projet d'acte de servitude de vue concernant les 319A au 323, rue des Érables ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance des recommandations de la direction générale à l'effet de procéder à la signature de ladite servitude de vue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve le projet de servitude de vue intervenu avec les propriétaires des 319A au 323, rue des Érables, à Brownsburg-Chatham, et ce, pour mettre fin à une problématique existant actuellement.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la Mairesse, madame Lise Bourgault, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, M<sup>e</sup> Marie-Josée Larocque, notaire, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

QUE tous les honoraires professionnels, notaire et arpenteur - géomètre, seront assumés par les propriétaires des 319A au 323, rue des Érables.

Adopté à l'unanimité

09-06-183

### **APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN MATIÈRE D'ÉVALUATION FONCIÈRE – RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE AUTORISATION ET MANDAT DE SIGNATURES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil entreprend un processus d'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de services professionnels en évaluation foncière; le contrat de six (6) an, conclus en 2003, avec la firme « *Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés* » arrivant à échéance à la fin de l'année 2009 ;

CONSIDÉRANT il y a lieu pour la MRC d'Argenteuil de signer un protocole d'entente en matière d'évaluation foncière avec la Ville de Brownsburg-Chatham, d'une durée de six (6) ans idéalement, du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2015 et ce, conformément aux dispositions des articles 195 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du protocole d'entente en matière d'évaluation foncière à être conclu avec la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham et la MRC d'Argenteuil désirent se prévaloir des dispositions des articles 195 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F.2.1) pour conclure une entente relative à l'évaluation foncière ;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet a pour objet de conclure une entente de délégation de compétence de la Ville de Brownsburg-Chatham en faveur de la MRC d'Argenteuil en vue de la réalisation de travaux en matière d'évaluation foncière et ce, en fonction des travaux décrits à ladite entente ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la Mairesse, madame Lise Bourgault et la greffière et directrice générale adjointe, M<sup>e</sup> Marie-Josée Larocque, notaire, à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil en matière d'évaluation foncière, d'une durée de six (6) ans et s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2015 et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

QUE la tarification s'établit comme suit, à savoir :

### TARIFICATION 2009 POUR L'ÉVALUATION

	TAUX UNITAIRE
1- Amélioration	44,97\$
2- Permis sans changement d'évaluation	44,97\$
3- Nouvelle construction	74,98\$
4- Démolition	44,97\$
5- Mutation subdivision	19,95\$
6- Changement d'adresse	
a) Conventionnel	7,46\$
b) Changement du code postal et du nom de la municipalité pour les résidents de cette municipalité seulement, dans le cadre de la restructuration des adresses postales de la Société Canadienne des Postes	2,98\$
c) Changement de situation de la propriété (adresse civique, dans le cadre de la restructuration des adresses postales de la Société Canadienne des Postes	4,48\$
Le total des taux b et c ne doit pas excéder	7,46\$
7- Mise à jour de la matrice graphique	32,46\$
8- Valeur industrielle & commerciale	28,21%
Pourcentage de plus que le coût, incluant la portion non remboursable des taxes de ventes, facturé par les évaluateurs agréés	
9- Valeur locative	
A1-Nouveau dossier	74,98\$
A2-Taxe ou surtaxe mixte (3,55\$ add.)	78,53\$
B1-Changement au rôle	29,99\$
B2-Taxe ou surtaxe mixte (3,55\$ add.)	33,54\$

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

C1-Autre	14,99\$
C2-Taxe ou surtaxe mixte (1,62\$ add).	16,78\$
Copie de feuillet de matrice graphique Chaque page	4,98\$
10- Corrections d'erreurs et d'omissions de la MRC	Sans frais
11- Étiquette supplémentaire	0,39\$
12- Proportion médiane foncière	12,43\$
13- Copie de rôle Chaque dossier	1,52\$
14- Rapport par générateur Chaque entrée Minimum	0,08\$ 62,15\$
15- Copie complète de banques de données informatiques PLUS : Chaque entrée (cassette non-incluse)	62,15\$ 0,09\$
16- Travail effectué par les évaluateurs agréés et non inclus dans les taux ci-hauts Pourcentage de plus que le coût, incluant la portion non remboursable des taxes de ventes, facturé par les évaluateurs agréés	28,21%
17- Rénovation cadastrale (réforme) A) CHAQUE DOSSIER PLUS : Chaque certificat requis ou demandé PLUS : Étiquette demandée	13,86\$ 9,98\$ 0,39\$
18- Réforme de la publicité foncière Liste de lots	404,25\$
19- Numérisation (photos et croquis) Croquis Photos	5,00\$ 1,55\$

QUE, conformément aux articles 6 et 7 dudit protocole d'entente en matière d'évaluation foncière, la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil, à titre d'organisme municipal responsable de l'évaluation, se chargera de la réalisation de certains travaux tels les travaux de confection des rôles triennaux ainsi que de l'inventaire des milieux résidentiel et non résidentiel, incluant la numérisation des croquis et des photos.

Adoptée à l'unanimité

**Ressources humaines**

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**09-06-184**

**AUTORISER L'EMBAUCHE DE DEUX (2) ÉTUDIANTS  
POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS POUR LA  
SAISON ESTIVALE 2009**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a besoin d'effectifs additionnels pour la saison estivale ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à des entrevues effectuées par le comité de sélection, formé de mesdames Lisa Cameron, Agente aux ressources humaines et Sonja Lauzon, secrétaire de direction des Services techniques, il est recommandé l'embauche de deux (2) étudiants pour la saison estivale 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE la priorité d'embauche a été accordée aux candidats résidants de la Ville, âgés de 16 ans et plus; et toujours en statut d'étudiant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Donald Duncan, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche de deux (2) étudiants pour le Service des travaux publics, pour la saison estivale 2009, au nouveau taux horaire établi à la convention collective présentement en vigueur, soit 9,28\$/heure :

- Monsieur Maxime Poirier ; et
- Monsieur Sébastien Ambeault.

Adoptée à l'unanimité

**09-06-185**

**« DOSSIER CAMPING MUNICIPAL ET LOISIRS » -  
AUTORISATION D'EMBAUCHER DES ÉTUDIANTS  
POUR LA SAISON ESTIVALE 2009**

CONSIDÉRANT QUE la saison d'exploitation du camping municipal a débuté en mai dernier ;

CONSIDÉRANT QUE le service des Loisirs gère l'entretien des parcs et l'animation du Centre-Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher des étudiants pour la saison d'exploitation 2009 du camping municipal, l'animation du Centre-Ville ainsi que pour l'entretien des parcs ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur des loisirs, monsieur Robert Brunet, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Martin

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

Lamoureux et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche d'étudiants pour la saison estivale 2009 tout en respectant les prévisions budgétaires du service, et plus spécifiquement les personnes suivantes, à savoir :

Préposés au terrain :

Émeric Morency, échelon III (10,29\$ / heure)  
Marc-Antoine Legault, échelon II (9,78\$ / heure)  
Maxime Leclair, échelon II (9,78\$ / heure)

Préposés à l'accueil :

Maxime Joly, échelon III (10,29\$ / heure)  
Vanessa Léveillé, échelon III (10,29\$ / heure)  
Frédérique Masie, échelon I (9,28\$ / heure)

Sauveteur :

Olivier Cabana (13,15\$ / heure)  
Olivier Lemay (13,15\$ / heure)  
Marie-Pier Séguin, remplaçante (13,15\$ / heure).

Accueil et entretien Marina :

Matthew Bériault-McInnis, échelon I (9,28\$ / heure)

Camp de jour :

Vanessa Trottier, animatrice, échelon II (9,78\$ / heure)  
Marilyn Beauregard, animatrice, échelon I (9,28\$ / heure)  
Gabriel Fournier, animateur, échelon I (9,28\$ / heure)  
Fabella Duquette Roy, animatrice, échelon I (9,28\$ / heure)  
Annie Brunet, animatrice, échelon II (9,78\$ / heure)  
Marilyn Paul, animatrice spécialisée, échelon I (9,28\$ / heure)

Entretien des parcs :

Zarko St-Pierre, échelon I (9,28\$ / heure)  
Dannick Lavoie, échelon I (9,28\$)

Animation centre-ville :

Juliana De Angelis, échelon I (9,28\$ / heure)  
Francis F. Cadieux, échelon I (9,28\$ / heure)

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

09-06-186

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-03-2009 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE AG-170-1 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE AG-170 ET D'Y PERMETTRE LES USAGES DE CENTRE DE TRI DE MATÉRIAUX SECS, DE CARRIÈRE ET SABLIERE ET LES ACTIVITÉS AFFÉRENTES ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES**

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par monsieur le conseiller André McNicoll à la séance du Conseil municipal tenue le 2 février 2009 ;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 1<sup>er</sup> juin 2009, à 19h00, au Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QU'une requête d'amendement au règlement de zonage en vigueur a été déposée afin de permettre les usages de centre de tri de matériaux secs de construction, de carrière et sablière et les activités afférentes ;

ATTENDU QUE la requête vise les parties des lots numéros 474, 475 et 476 du cadastre officiel du canton de Chatham, situé sur la route du Canton ;

ATTENDU QUE la nature rocheuse et les caractéristiques physiques du sol ;

ATTENDU QUE les lots visés par la requête sont en zone agricole permanente à potentiel nul pour l'agriculture en raison de la présence de roc ;

ATTENDU QUE le projet d'amendement et les usages projetés auront peu d'impact sur le voisinage ;

ATTENDU QUE le projet n'aura aucun impact négatif sur l'environnement compte tenu de sa localisation et des caractéristiques naturelles du sol et du sous-sol ;

ATTENDU QU'il n'y a aucun immeuble protégé en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ;

ATTENDU QUE toutes activités seront exécutées dans des bâtiments permanents et fermés ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la ville de Brownsburg-Chatham décrète ce qui suit :

### **ARTICLE 1**

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 15, en créant la zone « Ag-170-1 » à même une partie de la zone « Ag-170 », le tout tel qu'illustré sur le plan numéro BRO-2029-42129, à son feuillet 1/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «1» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

### **ARTICLE 2**

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, pour la zone « Ag-170-1 », en ajoutant «Extraction – carrière et sablière» sous l'usage «E2 – Extraction», le tout tel que montré à l'annexe «1», jointe à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrite au long.

### **ARTICLE 3**

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, en ajoutant l'usage «I4 – Industrie lourde» et sous l'onglet «usage spécifiquement permis ou exclu», la lettre (c) et se lisant comme suit :

(c) : «la transformation, le lavage et la ségrégation de la pierre ou du sable»

Le tout tel que montré à l'annexe «1», jointe à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrite au long.

### **ARTICLE 4**

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à sa section 2, article 25, en ajoutant sous le point 3) Utilité publique lourde (u3) la lettre «i» à la suite de la lettre h) et qui se lira comme suit :



## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- 3) Utilité publique lourde (u3) :
- i) lieu de dépôt, de transbordement, centre de tri, de récupération et de recyclage des matériaux secs

### ARTICLE 5

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, en ajoutant l'usage «U3 – Utilité publique lourde» et sous l'onglet «usage spécifiquement permis ou exclu», la lettre (d) et se lisant comme suit :

(d) : «lieu de dépôt, de transbordement, centre de tri, de récupération et de recyclage des matériaux secs»

Le tout tel que montré à l'annexe «1», jointe à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrite au long.

### ARTICLE 6

Le présent règlement entre vigueur conformément à la Loi.

---

Lise Bourgault,  
Mairesse

---

Jean Vachon, MA, MBA, PMP  
Directeur général et trésorier  
Greffier par intérim

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion : 2 février 2009  
Adoption du projet : 4 mai 2009  
Adoption du 2<sup>e</sup> projet : 1<sup>er</sup> juin 2009  
Approbation de la MRC :  
Entrée en vigueur :

09-06-187

### **DÉSIGNATION DE FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX (ANALYSTES EN ENVIRONNEMENT) – DROIT DE VISITE SUR LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG- CHATHAM POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2009**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil a récemment procédé à l'embauche de quatre (4) personnes à titre d'analyste en environnement ;

CONSIDÉRANT QUE leur mandat vise à assurer la mise en œuvre du plan d'action sur la protection des lacs au cours de l'été 2009 ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE les analystes en environnement seront appelés à visiter les propriétés de nombreux citoyens, dans les secteurs des lacs, afin de sensibiliser les propriétaires sur les bonnes pratiques et à évaluer les problématiques ;

CONSIDÉRANT QUE ces suivis seront d'un grand soutien pour le Service de l'urbanisme de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service de l'urbanisme, madame Danielle Cyr, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham désigne messieurs Étienne Barbier, Bastien Guérard, Jean-François Labelle et Sébastien Simard à titre de fonctionnaires municipaux aux fins de l'application de certains règlements, dont le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.8), ainsi que le *Règlement de contrôle intérimaire numéro 55-1-06 visant la protection des rives et du littoral des lacs et cours d'eau et ainsi leur donner le droit de visite sur une propriété privée.*

QUE ces fonctionnaires municipaux relèvent de la directrice du Service de l'urbanisme de la Ville de Brownsburg-Chatham, madame Danielle Cyr.

QUE cette désignation est en vigueur pour une durée de douze (12) semaines, s'échelonnant du 5 juin 2009 au 25 août 2009.

Adoptée à l'unanimité

09-06-188

### **DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN DE PERMETTRE L'UTILISATION À DES FINS RÉSIDENIELLES SUR LE LOT NUMÉRO 529-3 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM, SITUÉ SUR LA ROUTE DU CANTON**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le propriétaire afin de permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture (à des fins résidentielles) sur le lot numéro 529-3 du cadastre officiel du canton de Chatham, situé sur la route du Canton ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a autorisé, par la résolution numéro 09-04-122, la dérogation mineure numéro 2009-003, une superficie de 4 736,30 mètres carrés au lieu de 5 000 mètres carrés, superficie exigée par le règlement de zonage numéro 058-2003 pour la construction d'une habitation ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE les lots avoisinants font tous un usage autre qu'agricole et qu'aucun préjudice ne sera causé ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ), étant donné la situation en zone agricole ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier sera soumis au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation ;

CONSIDÉRANT QUE le présent appui sera signifié également à la Commission de protection du territoire agricole du Québec conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'acceptation par résolution du projet, le propriétaire devra fournir tous les documents exigés par la réglementation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin de permettre l'utilisation à des fins résidentielles le lot numéro 529-3 du cadastre officiel du canton de Chatham.

Adoptée à l'unanimité

09-06-189

**DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE – USAGE À INCLURE : CENTRE DE TRI DE MATÉRIAUX SECS DANS UNE NOUVELLE ZONE « AG-171-1 » CRÉÉE À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE « AG-171 », POUR LES PARTIES DE LOTS NUMÉROS 477 ET 478 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme donnée lors de sa séance tenue le 15 avril 2009;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité ont analysés les faits et toutes les données suite à la requête de demande de changement de zonage déposée à la Ville par madame Mélanie Foucault, pour et au nom de 2863-9987 Québec inc, et a fait l'objet de discussions entre les membres du Comité;

CONSIDÉRANT QUE la nature rocheuse et les caractéristiques physiques du sol;

CONSIDÉRANT QUE les lots visés par la requête sont en zone

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

agricole permanente à potentiel nul pour l'agriculture en raison de la présence de roc;

CONSIDÉRANT QUE l'accessibilité au site est facilitée en raison de sa localisation sur la route du Canton (route 148);

CONSIDÉRANT QUE la population est peu nombreuse dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'amendement et les usages projetés auront peu d'impact sur le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'aura aucun impact négatif sur l'environnement compte tenu que sa localisation et des caractéristiques naturelles du sol et du sous-sol;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun immeuble protégé en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE toutes activités seront exécutées dans des bâtiments permanents et fermés;

CONSIDÉRANT QUE des dispositions réglementaires seront mises en place pour un encadrement pour toutes constructions, accès, clôtures, entreposage qui seront implantés sur le site;

CONSIDÉRANT QU'en raison des vents dominants, les activités industrielles n'incommoderont pas le voisinage;

CONSIDÉRANT l'activité économique qu'un tel projet pourra générer sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet devra rencontrer les conditions suivantes :

- Que tout soit conforme aux exigences et dispositions à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- Que tout soit conforme aux exigences et dispositions du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la démarche de demande de modification au zonage afin de permettre l'usage de centre de tri de matériaux secs dans la nouvelle zone Ag-171-1 créée à même une partie de la zone Ag-171 et d'y édicter des dispositions particulières. De plus, il est convenu que des dispositions réglementaires seront mises en place afin de s'assurer de la qualité du projet relativement aux bâtiments permanents, aux accès au site, à l'entreposage extérieur sur le site et autres aspects.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller André

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

McNicoll, et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la démarche de demande de modification au zonage afin de permettre l'usage de centre de tri de matériaux secs dans la nouvelle zone Ag-171-1 créée à même une partie de la zone Ag-171 et d'y édicter des dispositions particulières. De plus, il est convenu que des dispositions règlementaires seront mises en place afin de s'assurer de la qualité du projet relativement aux bâtiments permanents, aux accès au site, à l'entreposage extérieur sur le site et autres aspects.

Adoptée à l'unanimité

### **MOTION**

**AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROBERT DESFORGES QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTÉER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-05-2009 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE AG-171-1 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE AG-171 ET D'Y PERMETTRE LES USAGES DE CENTRE DE TRI DE MATÉRIAUX SECS ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES**

### **09-06-190**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-05-2009 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE DE CENTRE DE TRI DE MATÉRIAUX SECS ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES**

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal, par monsieur le conseiller Robert Desforges, à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2009 ;

ATTENDU QU'une requête d'amendement au règlement de zonage en vigueur a été déposée afin de permettre les usages de centre de tri de matériaux secs de construction ;

ATTENDU QUE la requête vise les parties des lots numéros 477 et 478 du cadastre officiel du canton de Chatham, situé sur la route du Canton ;

ATTENDU QUE la nature rocheuse et les caractéristiques physiques du sol ;

ATTENDU QUE les lots visés par la requête sont en zone agricole permanente à potentiel nul pour l'agriculture en raison de la présence de roc ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE le projet d'amendement et les usages projetés auront peu d'impact sur le voisinage ;

ATTENDU QUE le projet n'aura aucun impact négatif sur l'environnement compte tenu de sa localisation et des caractéristiques naturelles du sol et du sous-sol ;

ATTENDU QU'il n'y a aucun immeuble protégé en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

ATTENDU QUE toutes activités seront exécutées dans des bâtiments permanents et fermés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll, et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham décrète ce qui suit :

### **ARTICLE 1 :**

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 15, en créant la zone « Ag-171-1 » à même une partie de la zone « Ag-171 », le tout tel qu'illustré sur le plan numéro BRO-2029-42129, à son feuillet 1/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «1» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

### **ARTICLE 2 :**

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à sa section 2, article 25, en ajoutant sous le point 3) Utilité publique lourde (u3) la lettre «i» à la suite de la lettre h) et qui se lira comme suit :

3) Utilité publique lourde (u3) :

- i) lieu de dépôt, de transbordement, centre de tri, de récupération et de recyclage des matériaux secs

### **ARTICLE 3 :**

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, en ajoutant l'usage «U3 – Utilité publique lourde» et sous l'onglet «usage spécifiquement permis ou exclu», la lettre (d) et se lisant comme suit :

(d) : «lieu de dépôt, de transbordement, centre de tri, de récupération et de recyclage des matériaux secs»

Le tout tel que montré à l'annexe «1», jointe à ce règlement pour

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

en faire partie intégrante comme si décrite au long.

### **ARTICLE 4 :**

Le présent règlement entre vigueur conformément à la Loi.

---

Lise Bourgault,  
Mairesse

---

Jean Vachon, MA, MBA, PMP  
Directeur général et trésorier  
Greffier par intérim

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion : 1<sup>er</sup> juin 2009  
Adoption du projet : 1<sup>er</sup> juin 2009  
Adoption du 2<sup>e</sup> projet :  
Approbation de la MRC :  
Entrée en vigueur :

**09-06-191**

### **CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – SUBDIVISION DU LOT NUMÉRO 875-46 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM – RUE DES CRISTAUX**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Lacasse, pour et au nom du « *Domaine Lacasse de Brownsburg Inc.* », a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision du lot numéro 875-46 du cadastre officiel du canton de Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 7590, minute 1427, en date du 11 mai 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création d'un (1) lot destiné à la construction d'une résidence unifamiliale située sur la rue des Cristaux ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de l'article 55 du règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme datée du 26 mai 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contribution, en argent, relativement à cession aux fins de parcs et terrains de jeux, laquelle est basée sur l'évaluation foncière; la contribution de 10% représentant un montant de 127,59\$.

Adoptée à l'unanimité

09-06-192

**CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – SUBDIVISION DU LOT NUMÉRO 657-135 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM - RUE TRACY**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marcel Guay et madame Marie-Claire Berniquez, ont déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision du lot numéro 657-135 du cadastre officiel du canton de Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur René Tousignant, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 8985, minute 10 094, en date du 12 septembre 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création d'un (1) lot étant l'assiette d'une construction de résidence unifamiliale située sur la rue Tracy ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de l'article 55 du règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme, en date du 13 mai 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll, et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contribution, en argent, relativement à une cession aux fins de parcs et terrains de jeux, laquelle est basée sur l'évaluation foncière; la contribution de 10% représentant un montant de 1 142,07\$.



***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

Adoptée à l'unanimité

09-06-193

**CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – SUBDIVISION DU LOT NUMÉRO 964-1 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM - ROUTE DU NORD**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Whissell, a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision du lot numéro 964-1 du cadastre officiel du canton de Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 2289, minute 11 084, en date du 8 mai 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création d'un (1) lot destiné à la construction d'une résidence unifamiliale située sur la route du Nord ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de l'article 55 du règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme, en date du 26 mai 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contribution, en argent, relativement à cession aux fins de parcs et terrains de jeux, laquelle est basée sur l'évaluation foncière; la contribution de 10% représentant un montant de 13,92\$.

Adoptée à l'unanimité

09-06-194

**CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – SUBDIVISION DU LOT NUMÉRO 1013-4 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM - ROUTE DU NORD**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Robert Kennedy, a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

subdivision du lot numéro 1013-4 du cadastre officiel du canton de Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 2205, minute 11 085, en date du 8 mai 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création d'un (1) lot destiné à la construction d'une résidence unifamiliale située sur la route du Nord ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de l'article 55 du règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme en date du 26 mai 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contribution, en argent, relativement à cession aux fins de parcs et terrains de jeux, laquelle contribution est basée sur l'évaluation foncière ; la contribution de 10% représentant un montant de 101,80\$.

Adoptée à l'unanimité

**09-06-195**

### **CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – SUBDIVISION DU LOT NUMÉRO 506-2 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM - ROUTE DU CANTON**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Benoit Cloutier et madame Danielle Longpré, ont déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision du lot numéro 506-2 du cadastre officiel du canton de Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 3325, minute 11 100, en date du 20 mai 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création d'un (1) lot destiné à la construction d'une résidence

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

unifamiliale située sur la route du Canton ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de l'article 55 du règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste, directrice du Service de l'urbanisme datée du 28 mai 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll, et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contribution, en argent, relativement à cession aux fins de parcs et terrains de jeux, laquelle est basée sur l'évaluation foncière ; la contribution de 10% représentant un montant de 54,24\$.

Adoptée à l'unanimité

### **MOTION**

**AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-NOËL MASSIE QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTÉER LE RÈGLEMENT NUMÉRO \_\_\_-2009 CONCERNANT LES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DE PERMIS DE CONSTRUCTION**

### **09-06-196**

**DÉSIGNATION ET NOMINATION D'UNE RUE : UN DROIT DE PASSAGE PRIVÉ CONNU SOUS FORME DE SERVITUDE ET DESSERVANT LES PROPRIÉTÉS DU 534, 536 ET 538, ROUTE DU CANTON**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme donnée lors de sa séance tenue le 15 avril 2009;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT QU'une requête a été déposée à la Ville à l'effet de nommer ce chemin de manière à régulariser une situation problématique d'identification de certaines propriétés;

CONSIDÉRANT QUE les gens ont accès à leur propriété par un droit de passage donnant en arrière lot;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin privé non-conforme existant (droit de passage) dessert des propriétés et est actuellement sans

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

dénomination;

CONSIDÉRANT QUE les propriétés visées sont peu visibles de la rue;

CONSIDÉRANT QUE l'attribution d'un nom est requise pour la sécurité des résidants ainsi que pour la desserte des services d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le motif justifiant le choix du nom provient d'une famille pionnière de ce secteur;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'attribuer un nom au droit de passage existant situé sur une partie du lot 553 du cadastre du canton de Chatham en traversant plusieurs propriétés;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle démarche de nomination devra faire l'objet d'une requête auprès de la Commission de toponymie du Québec dans l'objectif de préciser le motif de la nomination;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de désigner le droit de passage connu comme étant une partie du lot 553 au cadastre du canton de Chatham, chemin privé non conforme existant, comme étant le «chemin Hayes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accorde la désignation du droit de passage connu comme étant une partie du lot 553 au cadastre du canton de Chatham, chemin privé non conforme existant, comme étant le «chemin Hayes».

Adoptée à l'unanimité

**TRAVAUX PUBLICS** (*Équipements et infrastructures (hygiène du milieu)*)

**Adoption du règlement d'emprunt numéro -2009 décrétant des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph et décrétant une dépense n'excédant pas 3 700 000\$ et à ces fins, un emprunt n'excédant pas 3 325 000\$, l'affectation de sommes totalisant 173 523,62\$ des soldes disponibles aux règlements 089-2005, 111-2006 et 127-2007 et appropriant en réduction de l'emprunt des subventions estimées à 868 692\$**

***Point reporté à une séance ultérieure du Conseil municipale.***



## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

façades commerciales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie les démarches effectuées par la *Société de développement économique Brownsburg-Chatham* pour l'implantation d'un programme de revitalisation de façades au centre-ville.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise de réserver la somme de 50 000\$, à même son budget 2009, pour implanter un programme de revitalisation de façades; le tout en collaboration avec la *Société de développement économique Brownsburg-Chatham*.

Adoptée à l'unanimité

09-06-199

### **DOSSIER « HYDRO-QUÉBEC » - PROJET DE VENTE À LA VILLE DE LOTS SITUÉS ENTRE LA LIMITE DU CANTON DE CHATHAM ET DE LA RUE BERTRAND (CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'offre effectuée par Hydro Québec relativement à la vente de lots situés entre la limite du Canton de Chatham et de la rue Bertrand ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon, à faire les démarches nécessaires auprès de Hydro Québec relativement à son intérêt de faire l'acquisition de certaines propriétés, à savoir :

1. V/N° d'ordre 21 – Lot P-430 de la route 344 à la rivière ;
2. V/N° d'ordre 22 – Lot P-430 de la route 344 à la rivière ;
3. V/N° d'ordre 22 – Lot P-430 de la route 344 à la rivière ;
4. V/N° d'ordre 23 – Lot P-422 de la route 344 à la rivière ;
5. V/N° d'ordre 24 – Lot P-430 de la route 344 à la rivière ;
6. V/N° d'ordre 25 – Lot P-430 de la route 344 à la rivière ;
7. V/N° d'ordre 26 – Lot P-419 de la route 344 à la rivière ;
8. V/N° d'ordre 27 – Lot P-419 de la route 344 à la rivière ;
9. V/N° d'ordre 28 – Lot P-419 de la route 344 à la rivière ;

Et inviter Hydro Québec à soumettre une nouvelle proposition

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

financière à la Ville pour lesdites propriétés.

Adoptée à l'unanimité

**09-06-200**

**DEMANDE DE MONSIEUR MICHAEL IAMELLO POUR  
UN REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REMORQUAGE  
PAYÉS AU COURS DE L'HIVER 2008**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de monsieur Michael Iamello à l'effet d'obtenir un remboursement des frais de remorquage payés au cours de l'hiver 2008 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham refuse la demande de monsieur Iamello et n'autorise donc pas le remboursement des frais de remorquage payés par ce dernier au cours de l'hiver 2008.

Adoptée à l'unanimité

*VARIA (administration)*

**09-06-201**

**APPUI À L'ASSOCIATION TOURISTIQUE DES  
LAURENTIDES ET DU CLD POUR LA RÉALISATION  
DU PROJET D'IMPLANTER UNE ROUTE  
TOURISTIQUE « DES TERROIRS » DANS LA RÉGION  
ET DE PERMETTRE L'INSTALLATION DE PANNEAUX  
LE LONG DE LA ROUTE 344**

CONSIDÉRANT QUE le Plan directeur de développement touristique des Laurentides reconnaît le besoin de créer des routes et circuits touristiques afin de faciliter la circulation des clientèles touristiques de même que la découverte du territoire et de contribuer à l'allongement de la durée de séjour des visiteurs ;

CONSIDÉRANT QUE Plan d'action ACCORD, du créneau tourisme villégiature quatre saisons à l'international, reconnaît la pertinence du développement de routes et circuits touristiques dans la région des Laurentides ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est déposé dans le cadre de la politique de signalisation des routes et circuits touristiques du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Laurentides reconnaît cette route touristique comme étant l'une des trois routes touristiques à signaler sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs kilomètres de la route traverse le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

Que le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham :

- accepte le trajet de la route touristique tel que présenté;
- accepte le nom proposé, soit celui de *Chemin des terroirs*;
- accepte que le pictogramme soit développé par Tourisme Laurentides en collaboration avec les CLD concernés;
- accepte que des panneaux de signalisation touristique soient installés sur son territoire, si nécessaire;
- s'engage à préserver le paysage le long du corridor routier.

Adoptée à l'unanimité

**MOTION**      **AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROBERT DESFORGES QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTÉER LE RÈGLEMENT NUMÉRO \_\_\_-2009 CONCERNANT LES EXIGENCES DE CONSTRUCTIONS PERMANENTES ET DISPOSITIONS ENCADRANT LES AMÉNAGEMENTS POUR UN CENTRE DE TRI DE MATÉRIAUX SECS**

**09-06-202**      **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2009-005 – 321-323, RUE DES ÉRABLES**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) donnée lors de sa séance tenue le 7 mai 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2009-005, présentée par messieurs Alain St-Louis et Claude Surprenant, pour la propriété située au 321-323, rue des Érables ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser un lot d'une largeur de 11,87 mètres au lieu de 15,00 mètres, tel que prescrit à la réglementation, le lot respectant la profondeur et la superficie exigées ;

CONSIDÉRANT le dépôt au soutien de cette demande le document suivant:

- Plan cadastral pour les lots projetés numéros 814-292 et 814-293 du cadastre officiel du canton de Chatham, préparé par monsieur Pierre-Simon Madore, arpenteur-



## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

géomètre, sous sa minute 1398, dossier 5191, en date du 17 avril 2009;

CONSIDÉRANT QUE cette requête fait suite à une demande afin que lot d'accueil sur lequel sont implantés deux (2) bâtiments principaux de manière à ce que chacune des propriétés aient son lot distinct ;

CONSIDÉRANT QUE la présente requête permettra la subdivision de deux (2) lots distincts ;

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2009-005, présentée par messieurs Alain St-Louis et Claude Surprenant, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au 321-323, rue des Érables, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser un lot d'une largeur de 11,87 mètres au lieu de 15,00 mètres, tel que prescrit à la réglementation, le lot respectant la profondeur et la superficie exigées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accorde la demande de dérogation mineure numéro 2009-005, présentée par messieurs Alain St-Louis et Claude Surprenant, pour la propriété située au 321-323, rue des Érables, Brownsburg-Chatham.

Adoptée à l'unanimité

**09-06-203**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2009-006 – 30, CHEMIN KERPEN**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) donnée lors de sa séance tenue le 7 mai 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2009-006, présentée par monsieur Rodney Patterson, pour la

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

propriété située au 30, chemin Kerpen ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser :

- Que le garage détaché ait une hauteur totale de 6,70 mètres au lieu de 5,50 mètres ; et
- Que le garage détaché ait un toit mansarde ayant des pentes de 24/12 et de 4/12 au lieu d'avoir une pente de toit telle que celle de résidence, tel que prescrit à la réglementation ;

CONSIDÉRANT le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants:

- Certificat de localisation préparé par monsieur Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, sous sa minute 10 997, dossier 6165, en date du 17 avril 2006 ;
- Plan du garage détaché projeté dessiné par Jason Morrison, technologue professionnel, sous son dossier numéro 2008-G1-11, en date du 16 avril 2009 ; et
- Plan d'implantation dessiné par le requérant ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du garage détaché proposé respecte la réglementation en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur totale de la toiture de même que les pentes de toit utilisées seront dictées par la forme du toit demandée ;

CONSIDÉRANT QU'un bâtiment accessoire ayant un toit en mansarde s'harmonise bien au caractère champêtre des lieux et offre une capacité de rangement supplémentaire et non négligeable ;

CONSIDÉRANT QUE le garage détaché privé sera implanté sur un vaste terrain de 9 652,40 mètres carrés en milieu de villégiature ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) propose une condition à la réalisation du projet de construction, à savoir que l'escalier menant à la mezzanine soit localisé à l'intérieur du garage et non à l'extérieur de celui-ci et que l'usage demeure de bâtiment accessoire (garage détaché privé) ;

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2009-006, présentée par monsieur Rodney Patterson, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au 30, chemin Kerpen, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- Que le garage détaché ait une hauteur totale de 6,70 mètres au lieu de 5,50 mètres ; et
- Que le garage détaché ait un toit mansarde ayant des pentes de 24/12 et de 4/12 au lieu d'avoir une pente de toit telle que celle de résidence, tel que prescrit à la réglementation ;

Cette dérogation mineure est conditionnelle au respect des conditions suivantes :

- l'escalier menant à la mezzanine soit localisée à l'intérieur du garage et non à l'extérieur de celui-ci ; et
- l'usage demeure de bâtiment accessoire de nature privée (garage détaché privé) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accorde la demande de dérogation mineure numéro 2009-006, présentée par monsieur Rodney Patterson, pour la propriété située au 30, chemin Kerpen, Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

- Que le garage détaché ait une hauteur totale de 6,70 mètres au lieu de 5,50 mètres ; et
- Que le garage détaché ait un toit mansarde ayant des pentes de 24/12 et de 4/12 au lieu d'avoir une pente de toit telle que celle de résidence, tel que prescrit à la réglementation.

QUE cette dérogation mineure est conditionnelle au respect des conditions suivantes :

- l'escalier menant à la mezzanine soit localisée à l'intérieur du garage et non à l'extérieur de celui-ci ; et
- l'usage demeure de bâtiment accessoire de nature privée (garage détaché privé).

Adoptée à l'unanimité

09-06-204

### **ENTENTE – MIRONOR**

CONSIDÉRANT QUE Mironor a soumis une demande à la Ville d'utiliser l'usine de traitements des eaux usées comme alternative pour répondre à des besoins ponctuels en cas de nécessité ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'environnement a demandé à Mironor de proposer un plan d'intervention pour répondre à des besoins ponctuels lors de surcharge de son site de traitements de boues de fosses septiques ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE les ingénieurs de la Ville ont émis une opinion positive avec réserve sur l'utilisation de l'usine de traitements des eaux usées de la ville de Brownsburg-Chatham ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

Il est résolu que le Conseil donne son accord à Mironor d'utiliser l'usine de traitements des eaux usées de la Ville sous réserve de la signature d'une entente entre la Ville et Mironor et à la condition que Mironor assume tous les frais rattachés au service de génie conseil pour le développement des études, analyses et développement de l'entente.

Adoptée à l'unanimité

**MOTION**            **AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARTIN LAMOUREUX QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTÉER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO \_\_\_-2009 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR LE SECTEUR SAINT-PHILIPPE-EST ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 790 000\$ ET À CES FINS, UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 790 000\$ ET APPROPRIANT, LE CAS ÉCHÉANT, EN RÉDUCTION DE L'EMPRUNT DES SUBVENTIONS**

**09-06-205**            **EMBAUCHE DE DEUX (2) SURVEILLANTS AU DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS – ATELIERS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher deux (2) surveillants pour le dépôt des matériaux secs situés aux ateliers municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des recommandations de la Chef de Division entretien et approvisionnement, Madame Sonja Lauzon ainsi que de l'Agente aux Ressources humaines, Madame Lisa Cameron à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Donald Duncan, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche de Michel Legault et de Marie-Andrée Migneault, à titre de surveillants au dépôt de matériaux secs situés aux ateliers municipaux, aux conditions suivantes, à savoir :

1. Salaire : 10.44\$ / l'heure
2. Période de probation de six (6) mois.

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

3. Date d'entrée en fonction : le 10 juin 2009.
4. Assujetti à la convention collective présentement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

### **09-06-206      TABLEAU DE SIGNALISATION – AUTOROUTE 50, SORTIE MONTÉE LA BRANCHE**

CONSIDÉRANT QUE l'autoroute 50 affiche la sortie de Brownsburg-Chatham à la montée La Branche ;

CONSIDÉRANT la réception d'un nombre important de demandes afin d'améliorer l'affichage à la sortie de l'autoroute afin que des précisions soient apportées relativement à l'identification des hameaux et du centre-ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal demande au Ministère des Transports d'apporter une amélioration à la signalisation à la sortie de l'autoroute 50 montée La Branche en précisant la direction du centre-ville et la direction du secteur Saint-Philippe .

Adoptée à l'unanimité

### **09-06-207      PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET « 9202-6681 QUÉBEC INC. »**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du projet de protocole d'entente (promoteur) à être signé avec « 9202-6681 Québec Inc. » et s'en déclare satisfait ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance des recommandations effectuées par la direction générale ainsi que par la directrice du Service de l'urbanisme, madame Danielle Cyr ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve les termes du projet de protocole d'entente (promoteur) à être signé avec « 9202-6681 Québec Inc. » et autorise, la Mairesse, madame Lise Bourgault, ainsi que le greffière et directrice générale adjointe, M<sup>e</sup> Marie-Josée Larocque, notaire, à

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**09-06-208**

### **ACHAT D'UN GPS**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'achat d'un GPS qui sera utile pour plusieurs services de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des recommandations du directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon, à l'effet de procéder à cet achat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat d'un GPS, de « *Cansel* », au coût de 1 727,06\$, incluant toutes les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

**09-06-209**

### **UTILISATION EXCESSIVE DE FREINS JACOB**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assurer la sécurité sur la route 327, direction sud, au nord de la Rue Principale ;

CONSIDÉRANT Que le Conseil est de l'opinion qu'il semble y avoir une utilisation importante de freins Jacob ce qui nuit à la quiétude des résidants des secteurs visés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise et mandate le directeur du Service des travaux publics, monsieur Sylvain Allard, de faire les démarches nécessaires auprès du Ministère des Transports afin de prolonger la section de 50km faisant ainsi réduire la vitesse et le besoin d'utiliser les freins Jacob ou de trouver une solution alternative.

Adoptée à l'unanimité

**09-06-210**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21h00, il est proposé par monsieur le conseiller Robert

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

Desforbes, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu:

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

---

Lise Bourgault,  
Mairesse

---

Jean Vachon, MA, MBA, PMP  
Directeur général et trésorier  
Greffier par intérim